



Paris, le 25 mai 2018

Madame Marie SAVINAS
Directrice des Ressources
Humaines de l'EPIC SNCF
Campus Wilson
9 rue Jean-Philippe Rameau
CS 20012
93212 SAINT DENIS

Objet : Demande de Concertation Immédiate

Madame la Directrice,

Les réorganisations successives, au-delà d'avoir des conséquences négatives sur l'organisation de la production et des conditions de travail, amènent une dégradation en termes de déroulement de carrière.

Pourtant, la direction s'était engagée, il y a plusieurs années, à ne plus avoir de qualifications B dans les agences Paie et Famille autres que les nouveaux gestionnaires n'ayant pas leur constat.

Le bilan, à ce jour, est que cet engagement n'a pas été respecté.

Ce n'est pas malheureusement pas le seul service impacté par ce manque de possibilité d'évolution de déroulement de carrière. En effet, le séjour prolongé des agents de la Surveillance Générale, des secrétaires médicales et secrétaires assistant social ou encore des agents de l'environnement du travail est tout autant inacceptable.

Alors que la direction met souvent en avant l'expertise et les compétences des agents, elle ne le traduit pas positivement, bien au contraire, en évolution de carrière. La baisse des effectifs et l'arrêt d'ouverture d'examens d'accès à la qualification E viennent également amplifier ce problème.

Avec les suppressions de postes réalisées en particulier grâce à de la polyvalence exacerbée, les agents de maîtrise à la qualification E voient leur possibilité d'évolution interne se restreindre et pour les agents à la qualification F quasiment disparaître.

De plus, les dispositifs passerelles sont bien loin de montrer toute leur efficacité et de garantir des possibilités de mobilité professionnelle au sein du Groupe Public Ferroviaire.

Enfin, de nombreux postes de cadres, pour des métiers transverses méprisés par les plus hauts dirigeants de l'entreprise, sont sous-évalués par l'entreprise, comme par exemple informatique, juriste, gestion-finances.

Pour toutes ces raisons, les organisations syndicales CGT, UNSA, CFDT vous déposent, conformément à l'article 4.2 du chapitre 1 du RH0826, modifié par l'avenant du 13 décembre 2017, une demande de concertation immédiate sur les revendications suivantes :

- Respect des engagements pris sur le passage de B à C pour les cheminots ayant réussi leur constat et assurant les missions d'une fiche de poste à la qualification C ;
- Ouverture d'examens d'accès à la qualification E en interne (exemple : TAD...), permettant ainsi à tous d'évoluer au sein de son métier, voire vers un autre métier de la filière ;
- Promotion immédiate, et au plus tard à la NAC 2018, de tous les agents occupant un poste de qualification supérieure ;
- Une politique de l'emploi et un plan de formation offensifs qui garantissent une évolution et un déroulement de carrière pour tous les agents ;
- Revaloriser les postes de cadres pour les métiers transverses à la hauteur de l'expertise métier et de l'expérience acquises ;
- Les agents relevant du RH 0254 (contractuels) doivent également bénéficier d'un véritable déroulement de carrière ;
- Mise en place d'un dispositif corrigeant les disparités et les inégalités entre chaque circonscription de notations.

Dans l'attente d'être reçus, nous vous prions d'agréer Madame la Directrice, l'expression de nos salutations respectueuses.

CGT

Laurent BRUN



UNSA

Roger DILLENSEGER



CFDT

Nicolas ROISSARD

